



Chambre d'Agriculture

Chambre Professionnelle
des Agriculteurs, Viticulteurs
et Horticulteurs Luxembourgeois

N/Réf. : PG/PG/11-21

Strassen, le 20 novembre 2015

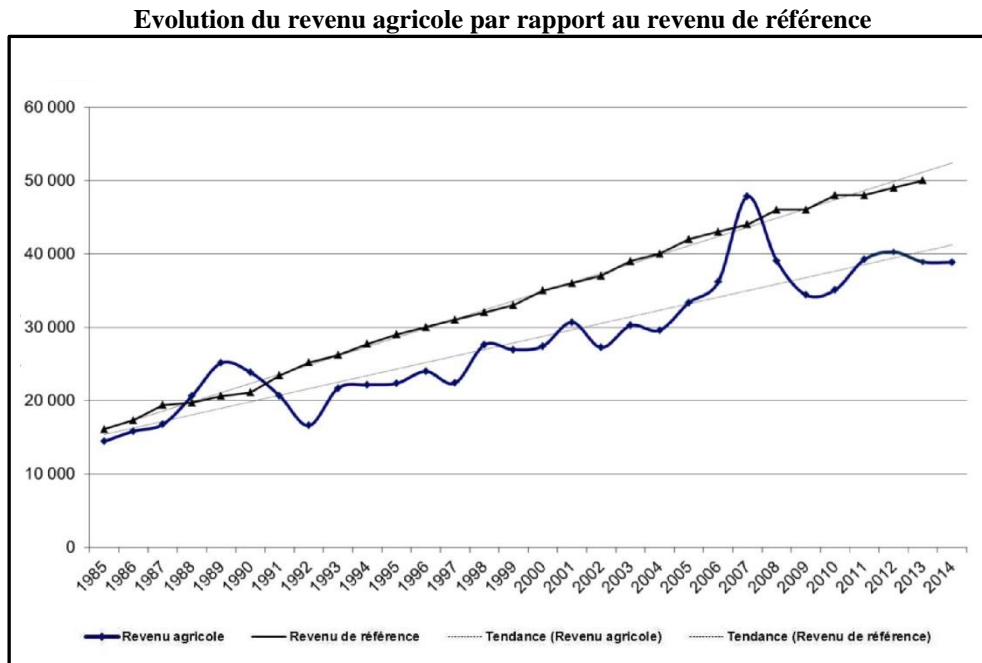
à Monsieur le Ministre des Finances

Monsieur le Ministre,

Vous avez bien voulu saisir la Chambre d'Agriculture pour avis sur le projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2016. La Chambre d'Agriculture a analysé le projet de loi dont question en assemblée plénière et a décidé de formuler l'avis qui suit.

1. La situation de revenu dans le secteur agricole

La situation économique des exploitations agricoles reste extrêmement fragile du fait que, sans être acteur sur le marché mondial, elles se trouvent pleinement exposées aux fluctuations des prix des marchés internationaux et ceci dans un cadre législatif européen et national qui, loin de les protéger, leur ôte tout moyen de réaction. La situation économique délicate dans laquelle l'agriculture luxembourgeoise se retrouve, nécessite entre autres des mesures visant la réduction globale des coûts et favorisant l'écoulement des produits agricoles, viticoles et horticoles sur le marché national à des prix suffisamment élevés.



Source: Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement Rural, Service d'économie rurale (2014)

L'écart entre le revenu agricole et le revenu de référence des autres catégories de notre société continue de croître en défaveur du secteur agricole. La baisse actuelle des prix du lait

et de la viande porcine ne fait qu'aggraver la situation, d'autant plus qu'on doit s'attendre à ce que ces niveaux de prix risquent de perdurer tout au long de l'année 2016.

2. Le budget pour 2016 face aux défis du secteur agricole

Les défis auxquels les secteurs agricoles, viticoles et horticoles se voient confrontés, sont multiples : volatilité des marchés agricoles, croissance des coûts de production, renouvellement des générations, restructuration des exploitations dans un contexte environnemental de plus en plus contraignant, insécurité croissante induite par une réglementation et des procédures complexes, ...

D'une manière générale, le cadre réglementaire auquel les exploitations agricoles se voient confrontées ne cesse de se détériorer avec des effets néfastes sur la restructuration et la modernisation des exploitations agricoles. Ainsi, le projet de loi n°6857 concernant le soutien au développement durable des zones rurales (« loi agricole ») n'apporte guère de solutions aux problèmes rencontrés par nos ressortissants, mais induit surtout une nette augmentation de la charge financière des exploitations (cf. notre avis sur le projet de loi). La lourdeur administrative induite par la législation environnementale engendre en plus des délais considérables en matière d'autorisations et une augmentation constante des coûts des constructions agricoles.

Conformément à la stratégie « Europe 2020 », les objectifs nationaux en matière de développement rural devront intégrer pour la période 2014 à 2020 les priorités suivantes :

- 1) Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation
- 2) Améliorer la compétitivité et renforcer la viabilité des exploitations agricoles
- 3) Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire et la gestion des risques
- 4) Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes tributaires de l'agriculture
- 5) Promouvoir l'utilisation efficace des ressources
- 6) Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique

Toutes ces priorités devraient donc être assorties de mesures concrètes (notamment au niveau de la loi agricole) et d'enveloppes budgétaires suffisamment élevées pour atteindre les différents objectifs. En analysant la section agriculture du projet de budget pour 2016, la Chambre d'Agriculture note un certain nombre d'éléments qui vont dans la bonne direction.

Ainsi, la **participation de l'Etat aux primes d'assurances multi-risques récoltes** augmentera sensiblement, ceci suite à l'augmentation du taux d'aide prévue au niveau du projet de loi n°6857. La progression prévue au niveau du budget pluriannuel nous semble encore insuffisante pour couvrir une augmentation du nombre ainsi que de la couverture des assurances. En effet, il conviendrait, parallèlement à l'augmentation du taux, de négocier la couverture d'un certain nombre de risques supplémentaires, comme par exemple, la couverture des rendements des surfaces fourragères, la couverture des réductions de qualité des céréales, ainsi qu'un certain nombre de risques en production animale resp. horticole.

La Chambre d'Agriculture note par ailleurs une augmentation des moyens consacrés au **développement de la vulgarisation agricole**. Face aux multiples défis auxquels le secteur est exposé, la Chambre d'Agriculture estime que cette augmentation n'est qu'un premier pas, certes important, mais qui devrait être poursuivi dans un cadre pluriannuel. On aurait dès lors pu s'attendre à ce que les ressources humaines soient substantiellement renforcées au niveau des différentes structures de vulgarisation Or, tel n'est pas le cas. La Chambre d'Agriculture rend attentif à cette nécessité absolue de renforcer le cadre du soutien des exploitations.

Au niveau du commentaire du budget des dépenses, les responsables du Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs annoncent vouloir « *réaliser différentes études et actions de promotion et d'information en relation avec la protection des consommateurs* ». Un crédit budgétaire spécifique de 450.000 € est prévu à cette fin. La Chambre d'Agriculture n'a jamais manqué de soulever l'importance d'un **renforcement substantiel de la promotion des produits agricoles**. Depuis des années, l'agriculture luxembourgeoise s'est engagée résolument dans une démarche de qualité et ceci dans le but de maintenir et de développer la part de marché de la production indigène sur le marché national. L'agriculture luxembourgeoise a aussi fait preuve d'un grand dynamisme dans le domaine de la sécurité alimentaire. Parallèlement, de nombreuses démarches ont été entamées pour orienter l'agriculture luxembourgeoise davantage vers des méthodes de production durables et respectueuses de l'environnement. De nombreux efforts ont été investis, non seulement au niveau de la production, mais également au niveau de la transformation et de la commercialisation de nos produits de qualité par une collaboration étroite entre les différents intervenants dans les filières. Les produits de notre agriculture, avec le savoir-faire des filières en amont et en aval, peuvent garantir aux consommateurs un niveau de qualité, de sécurité et d'hygiène très élevé. Il faudra par conséquent mieux informer le consommateur sur les caractéristiques, la valeur et la qualité des produits alimentaires indigènes, ce qui devrait être possible avec les crédits inscrits au budget 2016.

Le projet de budget prévoit les moyens financiers pour entamer « *une campagne de screening obligatoire pour éliminer les porteurs positifs de la maladie IBR* ». Compte tenu de l'importance de l'élevage bovin pour l'agriculture luxembourgeoise, l'amélioration du statut sanitaire des troupeaux constitue une priorité pour le secteur agricole. Si la Chambre d'Agriculture salue l'engagement de l'Etat dans la lutte contre cette maladie, elle est cependant d'avis que cet engagement devrait aller largement au-delà d'un simple screening. Vu l'importance des exportations de bovins pour le secteur de l'élevage, la Chambre d'Agriculture s'attend à ce que l'Etat contribue d'une manière significative à financer un **programme pluriannuel d'éradication de la maladie bovine IBR**. Les crédits budgétaires prévus pour les prestations des vétérinaires, les vaccins et réactifs de laboratoire ainsi que le matériel de laboratoire semblent tenir compte de cette revendication de longue date. Les montants ne renseignent pourtant pas sur l'envergure de la prise en charge par l'Etat des coûts d'un tel programme d'éradication.

La Chambre d'Agriculture tient par ailleurs à rappeler la nécessité de doter le **fonds agraire** des moyens budgétaires suffisants afin d'assurer que les exploitations agricoles puissent continuer à investir dans des infrastructures compétitives modernes à la hauteur des exigences croissantes en matière de sécurité alimentaire, de bien-être animal et d'intégration de normes environnementales. L'évolution structurelle dans le secteur agricole (diminution du nombre d'exploitations de plus de 22% en 15 ans !) se manifeste au niveau des exploitations par une nette tendance vers une spécialisation (production de lait, élevage de bovins resp. de porcs). Les marges bénéficiaires exiguës (et pleinement exposées aux fluctuations des marchés) ainsi que le coût élevé de la main d'œuvre nécessitent une rationalisation des processus de production. La restructuration du secteur entier induit par ailleurs une augmentation des capacités, d'où la nécessité d'un soutien continu des projets d'investissements en agriculture.

L'amélioration de la compétitivité du secteur agricole ne passe toutefois pas que par les régimes d'aides à l'investissement. C'est notamment au niveau des **coûts de construction** que la Chambre d'Agriculture demande au Gouvernement de prendre des mesures concrètes visant une réduction de la charge financière des exploitations. Une adaptation des différents régimes d'autorisation permettrait en effet de réduire dans une certaine mesure les coûts de construction (études d'impact, conditions imposées aux constructions agricoles, mesures d'intégration) sans forcément compromettre les objectifs de ces régimes d'autorisation. Notre chambre professionnelle est d'avis qu'une analyse approfondie de l'effet conjugué de l'ensemble des procédures

administratives actuelles (et des politiques sectorielles sous-jacentes) sur le secteur agricole s'impose. In fine, une telle analyse devrait aboutir à un véritable projet d'assainissement en matière d'autorisations et de procédures, assurant des délais ainsi que des obligations décentes tout en minimisant les coûts.

La Chambre d'Agriculture salue l'initiative du Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs d'élaborer un modèle de cahier des charges qui permettra aux institutions étatiques et communales (hôpitaux, maisons de retraite, écoles fondamentales, lycées, maisons relais, crèches, ...) de **privilégier les produits régionaux pour la préparation des repas dans la restauration collective**. La Chambre d'Agriculture avait en effet demandé à maintes reprises au Gouvernement de prendre ses responsabilités en la matière et de faire en sorte que le choix des produits alimentaires en restauration collective soit davantage influencé par des critères de durabilité que par le prix d'achat.

Le projet de budget prévoit des crédits budgétaires pour les infrastructures prioritaires du et l'accès au **nouveau Lycée technique agricole (LTA)** à Gilsdorf. La Chambre d'Agriculture invite le Gouvernement avec insistance à veiller à ce que la construction du LTA puisse être réalisée dans les meilleurs délais. Rappelons que la construction d'un deuxième complexe (probablement à Diekirch), regroupant les laboratoires de l'Administration des Services Techniques de l'Agriculture (ASTA) ainsi que les bureaux de la Chambre d'Agriculture, devrait également être considérée comme prioritaire, du fait que ceci permettra de mettre en place un véritable **centre de compétences agricole**. Pourquoi d'ailleurs ne pas prendre en considération la **relocalisation de l'ensemble des administrations agricoles** sur un site unique dans le nord du pays ? Outre l'avantage de la création d'un grand centre de compétences, ceci constituerait un acte de décentralisation en matière d'aménagement du territoire au profit des zones rurales.

3. Conclusions

Dans son avis sur le projet de budget pour 2015, la Chambre d'Agriculture avait invité le Gouvernement à « *veiller à ce qu'au moins une partie des économies engendrées par les différentes mesures de redressement soit réinvestie à court terme dans des mesures de promotion et d'encadrement au profit des exploitations agricoles* ». La Chambre d'Agriculture se félicite que le projet de budget 2016 prévoit une série de mesures qui répondent à des revendications concrètes exprimées par notre chambre professionnelle au cours des dernières années.

Compte tenu de la disparité accrue entre l'évolution du revenu agricole et du revenu de référence et des multiples défis énoncés brièvement dans cet avis, la Chambre d'Agriculture est pourtant d'avis que ce soutien financier devrait impérativement être épaulé par des mesures à moyen et à long terme visant à réduire les démarches et insécurités administratives, à améliorer les infrastructures de formation et de vulgarisation, à améliorer la rentabilité et à réduire les coûts de production.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre plus haute considération.

Pol Gantenbein
Secrétaire général

Marco Gaasch
Président